



construction d une zac dans mon village

Par **marie66**, le **13/03/2009** à **10:58**

Bonjour,

La municipalité de mon village vient de décider de l'aménagement d'une ZAC.

Au dernier conseil, un aménageur privé a été choisi.

Mes parents possèdent 5420m² de terrains agricoles dans le périmètre de cette future ZAC; ils sont viticulteurs.

L'aménageur nous propose d'acheter cette surface à 15€ le m² ou de nous céder 1292m² (soit 23%) en dation (terrain dont une partie sera constructible).

Nous avons choisi la dation, pour faire construire une maison mais nous nous demandons si ce pourcentage est légal.

Est ce un pourcentage fixe ou y a t il une fourchette ou est ce au bon vouloir de ce monsieur?

Nous allons subir une perte de récolte l an prochain doit il en tenir compte?

Merci pour votre réponse.